



NOVEMBRE - DÉCEMBRE

N° 8 - 1999

# INFORMATIONS VERNIER

## LE PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL A ÉTÉ RADIOGRAPHIÉ

Comment savoir avec précision la somme nécessaire à l'entretien du parc immobilier appartenant à la commune ?

La méthode habituelle passe par une expertise classique effectuée par un architecte. L'inconvénient pour une commune comme Vernier qui possède 51 bâtiments est son coût trop élevé. Il existe une alternative : la méthode MER Habitat, mise au point par l'institut d'architecture de l'Université de Genève. Elle permet de faire une

analyse globale du parc immobilier communal et de la somme nécessaire à sa remise en état.

Le Conseil Municipal a accepté l'année dernière de voter le crédit nécessaire pour l'application de cette méthode à Vernier.

L'étude MER Habitat s'est récemment achevée. Désormais, avec cet outil, nos autorités connaissent avec précision les montants nécessaires au maintien à neuf des bâtiments communaux.



*Plusieurs bâtiments communaux souffrent de problèmes de carbonatation.*

# SOMMAIRE

## Le thème

- 3 Le patrimoine immobilier communal a été radiographié**  
Le 15 septembre 1998 les élus ont accepté de voter une somme de 260 000 francs afin de réaliser une étude du patrimoine immobilier communal, soit une cinquantaine d'objets divers.

## Nouvelles communales

- 5** Séances du Conseil municipal  
**7** Fêtes de fin d'année  
**8** Service des sports  
**11** Gestion des déchets 2000  
**12** Echos des clubs d'aînés  
**14** Vos petites annonces

- 17** Réception des nouveaux citoyens de la commune  
**24** Travaux à Chauvet-Lullin  
**19** AICE : Fête annuelle des aînés  
**20** AIVV : C'est au musée Jean Tua de l'Automobile...  
**22** AHABAL : Sécurité du quartier

## Renseignements utiles

### Administration municipale

#### Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

### Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30  
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

**Pompes funèbres**, tél. 342 30 60

### Location des locaux communaux

Mairie de Vernier, tél. 306 06 76

### Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)  
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

### Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

### Pacte pour l'emploi

#### Association VIE

(Vernier Intégration Emploi)  
Mairie de Vernier - Rue du Village 9  
Tél. 306 06 48

### Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin  
Route du Bois-des-Frères 30  
Piscine du Lignon, horaire jusqu'au  
5 septembre 99 : 9h30-19h30, limite de  
sortie 20h. Ouverture à 11h le lundi.  
Bassin couvert en cas de mauvais temps.

### Service du feu, tél. 118

**Gendarmerie genevoise**, tél. 117  
**Poste de Blandonnet**, tél. 427 93 21

### Police municipale

#### Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

#### Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

#### Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

### Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

### Médecins

**Urgence AMG**, tél. 322 20 20  
**SOS Médecins**, tél. 348 49 50

### Hôpitaux

**Hôpital cantonal**, tél. 372 33 11  
**Hôpital de la Tour**, tél. 780 01 13

### Centre antipoisons

**Appel urgent**, tél. 01/251 51 51

### Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,  
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,  
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf  
vacances et jours fériés et jeudis des  
mois de décembre et janvier.

### Centre d'action sociale et de santé

**Tél. 979 06 06**. 8h-12h, 14h 18.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un mardi sur deux de 16h à 18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le vendredi de 14h à 16h.

#### Antenne du Lignon, tél. 796 63 11

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un mardi sur deux de 16h à 18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le mardi de 15h à 17h.

#### Antenne des Avanchets, tél. 795 75 90

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.  
Consultation gratuite pour nourrissons  
le mercredi de 15h à 17h.

#### Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20  
9h-12h, 13h30-16h.  
Permanence juridique sur rendez-vous,  
un lundi sur deux, de 16h à 18h.

#### Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-  
Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.  
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.  
Mercredi : local de quartier, 8, av. des  
Libellules.  
Vendredi : centre de quartier des  
Avanchets, centre commercial.

## Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 19 - Fax 306 06 93

Imprimé par SRO-KUNDIG,  
sur papier offset extra-blanc mat,  
sans chlore.

Prochain numéro :

Le budget 2000

Parution 4 février 2000

Délai rédactionnel 14 janvier 2000

Journal tiré à 14'500 exemplaires

## Le patrimoine immobilier communal a été radiographié

Le 23 juin 1998 les élus ont envoyé pour étude en commission une demande de crédit de 260 000 francs relative au financement de l'étude MER Habitat. Et lors de la séance du 15 septembre 1998, ils ont approuvé à l'unanimité cette dépense.

De quoi s'agit-il ?

Cette somme doit servir à réaliser une étude du patrimoine immobilier communal, soit une cinquantaine d'objets divers allant d'un simple container au groupe scolaire du Lignon, en passant par la Mairie ou la Ferme du Lignon. C'est la société genevoise Atlante Management Immobilier qui a obtenu ce mandat.

Le but de cette méthode est de parvenir à calculer les coûts partiels et globaux des travaux de remise en état du cadre bâti existant. MER Habitat a été développée par les architectes Daniel Marco, Daniel Haas et Claude Willemin et par l'ingénieur Patrick Edelman, lequel est actif au sein de la société Atlante Management. Elle détermine un standard de rénovation minimal à atteindre impérativement.

La détermination préalable du coût constitue le problème central de chaque rénovation.

A ce propos, l'institut d'architecture a dans un premier temps mis au point la méthode MER Habitat. MER signifie "méthodes d'évaluation rapides". Celle-ci a été développée dans le contexte de la traditionnelle tension sur le marché genevois du logement. Elle sert à l'évaluation du coût de rénovation de bâtiments simples datant de l'avant-guerre. MER Habitat est une méthode de deuxième génération qui insiste sur l'importance du diagnostic et fonctionne sur la base d'une série de prix.

Au départ, MER Habitat a été conçue pour de l'immobilier locatif. Pour le parc immobilier verniolan, la vision a été adaptée en conséquence.

En effet, la commune ne s'attache pas à un hypothétique rendement d'une école ou d'un autre bâtiment. Ce qu'elle veut c'est avant tout pouvoir obtenir une vue à long terme des investissements futurs nécessaires au maintien de ses biens.

Comme l'explique Patrick Edelman qui a supervisé toute cette étude, "il s'agit de déterminer le montant minimum permettant de maintenir la valeur à neuf". Ce qui signifie qu'au départ, MER Habitat ne prévoit pas d'ajouts de valeur tels que la création d'un étage supplémentaire ou l'installation d'un ascenseur.

### Enveloppe de 30 millions

L'analyse du parc immobilier communal, soit en tout 51 objets, a été récemment achevée (le complexe scolaire du Lignon ne comptant que pour un seul objet).

La société Atlante a rendu son étude détaillée à Andrea Fossati, le Secrétaire général adjoint technique.



Exemple de carbonatation sur un bâtiment communal

Grosso modo, c'est une enveloppe globale de 30 millions de francs qui se dessine pour la remise à l'état neuf. On parle d'une période de réalisation s'étalant sur 15 à 20 ans.

La commune va devoir définir une stratégie immobilière en tenant compte de paramètres économiques et sociaux. Un exemple : que doit-on faire avec un bâtiment en très mauvais état accueillant uniquement des associations ? Va-t-on y investir au minimum 200 000 francs ou non ? Doit-on envisager de céder ce bâtiment à ses utilisateurs actuels ?

C'est à ce genre de questions que doivent répondre maintenant les auto-

rités communales. Pour ce faire, elles peuvent s'appuyer sur les propositions établies par les services techniques communaux qui évaluent le coût de chaque solution.

### Méthode en trois temps

La société mandatée a tout d'abord établi un inventaire et recherché les documents relatifs aux différents bâtiments. Ensuite elle est allée sur place effectuer des relevés pour établir un diagnostic. Enfin, des calculs ont été faits. Un manuel de diagnostic constitue l'ossature principale de MER Habitat.

Les diagnostics abordent les dégradations, les désordres et les manques par les parties d'ouvrages victi-

mes. Ces parties peuvent être le corps de mur, le couronnement de façade, les têtes de planchers, les ouvertures dans les murs, les balcons, l'encorbellement, les arcades, etc.

Pour "l'enquêteur", il s'agira de choisir le code de dégradation correct. Le diagnostic des dégradations, des désordres et des manques est conventionné. Il emprunte une échelle d'importance à quatre degrés :

- 4 : bon état;
- 3 : détérioration légère, facilement réparable;
- 2 : détérioration importante ou manques partiels, plus difficilement réparable;

## Le patrimoine immobilier communal a été radiographié

- 1 : mauvais état ou manque total, à remplacer ou ajouter.

Ce diagnostic porte sur 291 parties d'ouvrages qui sont le résultat d'une décomposition scientifique d'un bâtiment d'habitation.

Ces diagnostics font référence à des bâtiments modèles. MER Habitat en a deux : un immeuble disposant au maximum de trois niveaux et un immeuble de plus de 3 niveaux. Il s'agit comme son nom l'indique d'immeubles locatifs, ce qui signifie qu'ils sont équipés de cuisines et de nombreuses salles de bain. Dès lors, la société Atlante a bien entendu adapté la méthode en fonction de chaque immeuble. Il a fallu tenir compte aussi du fait qu'un bâtiment public, comme une école ou une mairie, bénéficieront d'une plus grande fréquentation qu'un simple immeuble de logements.

"Pour modifier cela, nous n'avons pas mis en place une nouvelle méthode, mais nous avons analysé chaque cas et évalué si les coûts étaient ou non raisonnables", résume Patrick Edelman.

### Carbonatation

Sur les 30 millions de travaux envisagés, 7 millions sont pratiquement liés à la carbonatation. De quoi s'agit-il ? C'est lorsque les fers à béton se mettent à rouiller, provoquant l'éclatement de la pellicule de béton recouvrant le métal.

Cela arrive généralement lorsque l'armature se situe à moins de 3 centimètres de l'extérieur. La pollution est aussi en cause. En effet, le gaz carbonique pénètre dans le béton et fait rouiller le métal.

La stratégie mise en place par les services techniques communaux consiste à répartir les objets par degré d'urgence. Ces degrés vont de 1 à 5 de la manière suivante :

- 1 : les travaux doivent être réalisés dans les 4 ans,
- 2 : dans un délai de 4 à 8 ans,
- 3 : dans un délai de 8 à 12 ans,
- 4 : dans un délai de 12 à 16 ans,
- 5 : dans un délai de 16 à 20 ans.

A l'issue de cette vaste étude, il est proposé d'aller plus loin qu'une sim-

ple réparation pour plusieurs objets. Il s'agit entre autres du complexe scolaire du Lignon, qui comprend onze bâtiments, ainsi que le centre sportif et la salle de spectacle, etc.

Ce vaste complexe souffre à la fois d'un problème grave de carbonatation, mais aussi d'une mauvaise isolation, d'une étanchéité laissant à désirer et de problèmes liés au traitement du bois. Par contre, étant donné que la structure est très bonne, Atlante a proposé l'établissement d'un projet architecturale permettant de ne pas dépenser juste pour gratter les

conçu selon le modèle Batiflex, comme les deux classes ouvertes récemment aux Avanchets.

A propos du Batiflex, il vaut la peine de rappeler quelques éléments: une classe réalisée selon ce concept révolutionnaire créé par Atlante avec l'appui de Vernier dispose d'une surface de 75 m<sup>2</sup> et d'une hauteur sous plafond de 3 mètres. En comparaison, les traditionnels Portakabin n'ont que 60 m<sup>2</sup> de surface et 2m70 de haut.

Une classe livrée et montée revient à 165 000 francs, soit 340 francs le m<sup>3</sup>,



Le groupe scolaire Batiflex inauguré aux Avanchets le 29 septembre dernier

façades. Il s'agirait en quelque sorte de remettre une enveloppe par dessus les structures actuelles.

Cela permettrait de ne plus avoir à traiter la carbonatation, la mauvaise isolation et les problèmes de toiture. La commune se retrouverait alors avec des immeubles pratiquement neufs pour un prix identique à celui prévu pour le traitement de la carbonatation et de l'isolation.

Ce projet doit bien entendu être étudié de près, avant d'être éventuellement proposé à l'approbation du Conseil municipal.

### Batiflex-Ecole

Si d'aventure ce projet devait se réaliser, des systèmes de rotation de classes devraient voir le jour, avec en parallèle la construction d'un groupe scolaire mobile. Ce dernier serait alors

sans la préparation du sol et les éventuels aménagements extérieurs. Or, aujourd'hui, on ne construit pas en dessous de 450 francs le m<sup>3</sup>. Une classe en dur revient globalement à un million, soit environ neuf fois plus cher.

A ce propos, la commune possède 5 Portakabin, dont celui de la Carambole. Leur restauration coûterait vite le coût de leur remplacement, dès lors il paraît absurde de les remettre à neuf.

Les ambitions de la commune quant à l'avenir de certains bâtiments feront l'objet de discussions préalables, tout d'abord au sein du Conseil administratif, puis du Conseil municipal. Mais il est vraisemblable qu'une première demande de crédit sera soumise au Conseil municipal en l'an 2000.

Serge Guertchakoff

## Conseil municipal

### Séance du 29 juin 1999

Cette deuxième séance de la nouvelle législature s'ouvre sous la présidence de Pierre Ronget.

Le Conseil administratif communique les informations suivantes :

Nicole Moesching a été engagée comme officier d'état civil à 50% à partir du 1er octobre 1999, en remplacement de Corinne Cadamagnani qui assure maintenant le secrétariat du service social.

Eric Sauvain a été désigné comme chef de l'organisation communale de la protection civile en remplacement de Roland Hehlen, démissionnaire.

L'ordre du jour prévoit ensuite le vote concernant une dérogation au rapport des surfaces pour la parcelle sise au chemin des Sellières 59.

Le projet prévoit la construction de trois villas contiguës par les garages et qui ont déjà trouvé acquéreur.

Cette DA est acceptée à l'unanimité. Idem pour la constitution d'une servitude de canalisations sur les parcelles 3705 et 3706 (avenue Henri-Golay/avenue de l'Ain).

#### Jetons de présence

Comme le veut la coutume, les nouveaux élus doivent se prononcer sur le montant des jetons de présence qu'ils percevront dès le second semestre 1999.

Le projet soumis consiste à adopter un système de rémunération horaire à la minute, pour éviter la situation antérieure, à savoir une rémunération unique par séance qui mécontentait les commissaires qui assistaient à des commissions plus longues que d'autres, sans être plus payés.

L'indemnité horaire proposée s'élève à 45 francs de l'heure pour les commissaires, à 60 francs pour les présidents et à 60 francs pour les rapporteurs. La prise en considération de la DA est acceptée par 30 voix et une abstention.

Répondant à certaines questions, Mme le Maire Gabrielle Falquet donne quelques éléments chiffrés :

"La séance Toutes commissions réunies concernant les comptes 98 a duré 3 heures et demie. Avec le système de rémunération à l'heure, elle aurait coûté 5565 francs. Avec la proposition que nous faisons de la considérer au même tarif que le Conseil municipal, elle aurait coûté 2835 francs. La Toutes commissions réunies concernant le budget 1999 a duré 4 heures 55. Elle aurait coûté au taux horaire 7950 francs et selon le tarif Conseil municipal 2835 francs."

Après une longue discussion, la DA est acceptée à l'unanimité.

Le tarif à l'heure pour les commissions est donc accepté, excepté pour "Toutes commissions réunies".

### Ecole d'Avanchet-Jura

Il s'agit d'une demande de crédit pour la construction de deux classes en kit à l'école d'Avanchet-Jura.

Le Conseil administratif souligne le caractère d'urgence, deux classes devant être fournies pour la rentrée scolaire à venir. Le Service de la Recherche en Education a mené une étude sur les besoins scolaires à moyen et long terme. Elle démontre que d'ici 2002, Vernier devrait accueillir environ 160 enfants supplémentaires, soit l'équivalent de 8 classes : 80 élèves pour Châtelaine, 30 pour Vernier-Village et pour Poussy. Quant aux Avanchets, les effectifs devraient se stabiliser dès l'an 2000, d'où le choix de classes en kit.

La surface de ces deux classes sera de 75 m<sup>2</sup> pour 26 élèves, ce qui est légèrement plus faible que la norme, mais supérieur de 8% à celle d'un Portakabin. Un module coûte entre 120 000 et 130 000 francs, avec une viabilité de 20 ans environ.

En construisant ces deux classes, la commune obtiendra automatiquement des subventions de la part du Département de l'instruction publique représentant 34% de la somme. Après une riche discussion, les élus votent cette DA par 29 oui et 2 abstentions.

Enfin divers objets sont envoyés pour étude dans les commissions concernées.

S.G.

### Séance du 5 octobre 1999

La séance débute par la prestation de serment de Yan Perret-Gentil (ADG), en remplacement d'André Ammann, qui a donné sa démission après avoir siégé 12 ans dans cette enceinte. "Nous garderons un souvenir d'un calme capable de s'énerver", a notamment relevé avec humour le président du Conseil Pierre Ronget.

Le Conseil administratif a communiqué quelques informations :

Christiane Chavan a été engagée comme assistante sociale à 50% dès le 18 octobre 1999, en remplacement de Marina Fasler, démissionnaire;

Rémy Giacomelli a été engagé comme agent de sécurité municipal à partir du 1er décembre 1999, en remplacement de Joseph Rolfo qui prendra sa retraite au même moment; enfin, Pascal Brunnschweiler a été engagé comme mécanicien dès le 1er janvier 2000 pour remplacer Louis Somogyi, parti à la retraite.

Le Conseil administratif a entériné la proposition d'Eric Sauvain, chef de l'Organisation de la Protection Civile de Vernier de désigner Christophe Dulex et Roger Froesch comme chefs OPC suppléants.

Les autorités ont donné leur accord à la constitution d'une école de tennis

commune entre le Tennis Club et la commune.

Le Conseil administratif a signé un acte d'échange de hors-ligne avec la Ville de Genève, réglant de manière définitive le régime parcellaire des avenues Edmond-Vaucher et Henri-Golay. Désormais, l'ensemble de la route formant l'avenue Edmond-Vaucher est sur le territoire de la Ville de Genève, alors que la chaussée formant l'avenue Henri-Golay est entièrement sur territoire verniolan.

### Givaudan-Roure

Une dérogation au rapport des surfaces pour la parcelle 708 (chemin des

Bois-Jacquet 18) ouvre les débats. Le groupe socialiste s'oppose à l'obligation faite de créer des places de parking. Mais son amendement n'obtient que 9 voix.

Le projet, qui prévoit la transformation et la surélévation d'une villa afin de créer deux appartements supplémentaires de 2 pièces et demi chacun, est accepté par 13 voix (ADG, L, DC) contre 4 (R) et 13 abstentions (S, E).

Aucun débat par contre pour l'objet suivant qui est accepté à l'unanimité : un échange de parcelles entre la commune et la société Givaudan Roure.

Lors de cette première étape, un échange effectif de parcelles aura lieu qui permettra de relier définitivement les parcelles de l'entreprise, actuellement coupées par le chemin de la Parfumerie. La commune cédera 4088 m<sup>2</sup> en zone de développement industriel et artisanal contre 17 982 m<sup>2</sup> en zone de protection générale des rives du Rhône. Ces terrains, situés dans la courbe de la route du Canada, sont actuellement cultivés et font l'objet d'un loyer annuel de 300 francs. L'accès actuel à l'entrée de l'usine sera maintenu.

Dans une deuxième étape - planifiée dans quatre ans pour des raisons budgétaires - la société réalisera à ses frais la construction de la nouvelle route d'accès au cheminement piétonnier de contournement de la STEP et ce, dans le but final de relier en totalité le parking extérieur au reste de l'entreprise.

La société prévoit, dans cette étape, le déplacement de l'entrée principale de l'entreprise. Ainsi, le chemin de Chèvres, que l'on connaît sous sa forme actuelle, aura été entièrement déplacé.

### **Crédit pour les arbres**

La commune présente ensuite une demande de crédit de 184 000 francs pour le renouvellement d'une balayeuse de route. La précédente, mise en service le 23 juillet 1987, totalise l'équivalent de 450 000 kilomètres.

Otto Caduff (E) propose un amendement pour qu'il soit ajouté le kit anti-bruit d'une valeur de 6000 francs. Cette proposition est acceptée et c'est à l'unanimité qu'un crédit de 190 000 francs est voté.

Un autre crédit est ensuite voté à l'unanimité, de 800 000 francs celui-ci. Il concerne les différents projets d'aménagements extérieurs et de plantations d'arbres.

En effet, lors de la construction du bassin couvert du Lignon et lors des travaux routiers d'assainissement du chemin des Corbillettes, la commune a déposé des demandes d'autorisation en abattage d'arbres. Celles-ci sont régies par le règlement sur la protection des arbres, entré en vigueur le 1er janvier 1977.

Ces autorisations sont assorties de l'obligation de planter des arbres de remplacement. En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des plantations de remplacement, le service cantonal des forêts, de la faune et de la protection de la nature peut substituer à cette obligation la perception d'une contribution de remplacement. Le produit des contributions et des sanctions est versé au fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites et est destiné au financement d'autres plantations. De 1995 à ce jour, la contribution de remplacement à charge de la commune pour les projets du Lignon et des Corbillettes se chiffre à 225 000 francs.

Le Service des espaces verts de Vernier a mis au point huit projets d'aménagement extérieurs et de plantations en vue de satisfaire aux conditions définies dans les autorisations d'abattage délivrées.

Ces travaux devraient s'étaler sur cinq ans. Ils concernent les endroits suivants : Petit bois du Crozet (entre l'avenue du Crozet et la route de Meyrin); boulodrome de Vernier (avenue Louis-Pictet); Cité du Lignon (cheminement piétonnier, place de jeux, terrain de foot); giratoire du Lignon (route du Bois-des-Frères); centre sportif de Vernier (chemin de Morglas); Tennis de Vernier (angle chemin de Morglas et Via Monnet); centre sportif d'Aire; talus du centre d'entretien de Vernier.

### **Parc à Vernier**

Les trois partis de l'Entente bourgeoise présentent ensuite un projet de résolution. Il s'agit de demander au Conseil administratif d'intervenir auprès des autorités cantonales compétentes pour obtenir que les terrains situés le long du chemin de Sales,

entre le cimetière de Vernier et l'Eglise catholique romaine, soient déclassés en espaces verts ou parcs et que les propriétaires de ces terrains soient indemnisés par le fonds spécial prévu par le Département.

Jean-Pierre Thorel (S) s'étonne "de la signature libérale sur une résolution qui engendrera une dépense de l'Etat ou de la commune d'approximativement 8 millions de francs". Néanmoins, cette résolution est prise en considération à l'unanimité et envoyée en commission de l'environnement et de l'aménagement.

Gabrielle Falquet répond ensuite à une interpellation de Yan Perret-Gentil (ADG) concernant le projet de création d'un service auxiliaire pour personnes handicapées.

Il a été décidé de travailler avec l'association Projet, en charge d'un service du même type sur Meyrin. La commune a eu une personne, mais cela a été un échec du fait de l'absence d'encadrement. La mairie est pour l'instant en attente de candidats.

Les promoteurs du projet de construction d'habitat groupé de la Coopérative Les Sellières viennent d'envoyer un courrier informant Vernier qu'ils vont revoir leur dossier. Dès lors, la pétition comportant plus de 200 signatures et s'opposant au projet a été déposée auprès du Conseil administratif dans l'attente de l'examen du nouveau projet.

### **Projet de budget**

Outre divers envois en commission, notamment une pétition relative à la petite enfance, Christophe Iseli a brièvement présenté le projet de budget 2000, avant son envoi pour étude à "Toutes commissions réunies".

En deux mots (nous reviendrons dessus plus largement une fois ce budget voté), après trois années de présentation de budgets déficitaires, l'année 2000 verra le retour à un budget équilibré. C'est donc un budget représentant un total de Fr. 53 894 520.- tant au niveau des charges que celui des revenus qui est proposé.

S.G.

### **Prochaines séances du Conseil municipal**

18 janvier 2000	à 20h30
15 février 2000	à 20h30
14 mars 2000	à 20h30

## Fermetures durant les fêtes de fin d'année

### Les bureaux de l'administration municipale seront fermés

du 24 décembre 1999 à 12h jusqu'au 2 janvier 2000 inclus. Réouverture lundi 3 janvier 2000 à 9h.

### Etat civil

En cas d'urgence (décès, inhumations, naissances) veuillez téléphoner à :

Mme Michèle MULLER, Tél. 733.72.35.

### Le Centre d'entretien de Vernier

sera fermé dès le 24 décembre 1999 à 11h30.

Réouverture lundi 3 janvier 2000 à 8h.

### Le secrétariat du Service des sports

sera fermé du 24 décembre 1999 au 10 janvier 2000.

### Police municipale

Poste du Lignon, tél. 797 09 09 (répondeur).

En cas d'urgence, poste de Blandonnet tél. 427 93 21.

### TPV

Horaire du samedi les 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1999.

Pas de service les 25 décembre 1999 et 1er janvier 2000.

---

## Déneigement et salage

Noël approche, et la neige fait partie du charme des Fêtes de fin d'année.

Afin de faciliter le travail de nos équipes de déneigement, nous vous remercions de parquer vos véhicules correctement, en respectant la signalisation en place ainsi que les interdictions provisoires de stationner et en laissant les trottoirs libres de tout obstacle.

Si vous possédez un garage, rentrez votre voiture pendant la nuit.

En zones de villas, utilisez le plus possible les terrains privés et entrées de garages.

N'oubliez pas que les chasses-neige sont larges ! Laissez la chaussée dégagée sur au moins 5 mètres afin de permettre leur passage sans encombre.



Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons de belles fêtes enneigées.

## Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier

### Passage à l'an 2000

**Nous informons la population que la compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier assurera une permanence d'intervention basée à la salle communale de Vernier-Place le 31 décembre 1999 dès 19h au 1<sup>er</sup> janvier 2000 à 9h.**

Cette décision n'est pas uniquement dictée par le fameux "BUG" dont tout le monde parle, mais pour parer aux risques accrus de sinistres dû à tous les événements, fêtes, feux d'artifices et concentration importante de foule que ce grand saut en l'an 2000 va engendrer.

Il va sans dire que toutes les demandes d'interventions doivent être faites selon la procédure **normale par le N° 118**, notre compagnie de sapeurs-pompiers sera en mesure de prêter main forte au SIS dans les plus brefs délais.

Toutefois, si le fameux "BUG" devait tout de même perturber gravement les télécommunications, sachez qu'une permanence est basée à la salle communale de Vernier-Place.

En vous recommandant à tous les consignes élémentaires de prudence, nous ne voudrions pas manquer de vous souhaiter un agréable réveillon et vous présenter nos meilleurs voeux pour ce nouveau millénaire.

Vos sapeurs-pompiers volontaires

### CIMETIERES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1979, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1999, sont invités à en informer par écrit l'administration municipale (service des cimetières - CP 520 - 1214 Vernier) **jusqu'au 31 janvier 2000.**

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré, selon les besoins.

## Piscine couverte du Lignon

Fermeture vendredi 12 mai 2000

### Horaire

Lundi et jeudi	9h30-11h30 ½ bassin	11h30-13h30 le bassin	16h30-20h30 ½ bassin
Mardi et vendredi	9h30-11h30 ½ bassin	11h30-13h30 le bassin	16h30-20h30 le bassin
Mercredi	9h30-12h ½ bassin	12h-20h30 le bassin	
Samedi et dimanche	9h30-17h le bassin		

### Horaires des fêtes de fin d'année

Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 décembre 1999	Fermée
Du lundi 27 décembre 1999 au jeudi 30 décembre 1999	Ouverte de 9h30 à 17h
Vendredi 31 décembre 1999, samedi 1 <sup>er</sup> et dimanche 2 janvier 2000	Fermée
Du lundi 3 janvier 2000 au dimanche 9 janvier 2000	Ouverte de 9h30 à 17h

Reprise des horaires normaux dès lundi 10 janvier 2000.

## Bassins scolaires - nouvel horaire

Fermeture mercredi 3 mai 2000

### Bassin des Ranches

Le mercredi		
Enfants	fond à 0.80 m	13h45 à 15h45
Enfants et adultes	fond à 1.25 m	15h45 à 17h45
Adultes	fond à 1.25 m	17h45 à 18h45

### Bassin d'Avanchet-Jura

Le mercredi		
Enfants	fond à 0.80 m	de 16h15 à 17h15
Enfants et adultes	fond à 1.25 m	de 17h15 à 19h15

Les bassins scolaires sont fermés pendant les vacances scolaires et jours fériés, soit :  
du 24 décembre 1999 au 10 janvier 2000  
du 21 au 28 février 2000  
du 20 avril au 2 mai 2000

Pour tous renseignements : tél. 796 62 96 (le matin).

## Ecole suisse de ski alpin Ecole suisse de snowboard

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés).  
Cours de snowboard pour enfants de 10 à 16 ans ayant déjà skié (débutants, moyens, avancés).

organisés par le service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

### Périodes (à choix) de 4 mercredis :

1<sup>ère</sup> période du 12, 19, 26 janvier et 2 février 2000  
2<sup>e</sup> période du 9 et 16 février, 1<sup>er</sup> et 8 mars 2000

Lieu : Les Houches/Chamonix (France, Hte-Savoie)

**Prix par période** : Fr. 170.- tout compris (transport, leçons de ski, remontées mécaniques, repas chaud).

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au service des sports, 30, rte du Bois-des-Frères (piscine), 1219 le Lignon, tél. 796 62 96 (le matin).



**Tramon SA**  
VENTE - MONTAGE - ENTRETIEN ASCENSEURS

la PME genevoise  
à votre service

Vente - Montage - Rénovation - Entretien toutes marques

Consultez-nous pour une offre, un devis,  
une étude ou un diagnostic.

Intervention rapide - Prix étudiés

12, chemin de la Muraille, 1219 LE LIGNON (GE)  
Tél. 022 797 47 49 - Fax 022 797 55 33



## FÊTEZ LA FIN DE L'ANNÉE AU RESTAURANT «LA RÉCOLTE» !

*Veillée de Noël*

DÎNER AUX CHANDELLES  
AVEC L'ORCHESTRE TZIGANE  
«TIHANY»

VENDREDI 24 DÉCEMBRE  
DÈS 20H00  
SFR. 55.-

*Jour de Noël*

BUFFET LUNCH DE NOËL  
AVEC L'ORCHESTRE TZIGANE  
«TIHANY»

SAMEDI 25 DÉCEMBRE  
DÈS 11H30  
SFR. 55.-

*Réveillon*

DÎNER AUX CHANDELLES  
AVEC L'ORCHESTRE TZIGANE  
«TIHANY», DANSE ET COTILLONS

VENDREDI 31 DÉCEMBRE  
DÈS 20H00  
SFR. 140.-

*Nouvel An*

BUFFET LUNCH DE NOUVEL AN  
AVEC L'ORCHESTRE TZIGANE  
«TIHANY»

SAMEDI 31 DÉCEMBRE  
DÈS 11H30  
SFR. 140.-

Forum  
Park Hotel

75-77 avenue Louis-Casai  
1218 Cointrin/GENÈVE  
www.forumparkhotel.ch

Réservation au 710 30 52

## Informations Vernier

Parutions pour l'an 2000

	Distribution	Remise des textes Dernier délai
Janvier-février	4 février	14 janvier
Mars	3 mars	11 février
Avril	7 avril	17 mars
Mai	12 mai	21 avril
Juin-Juillet	9 juillet	19 mai
Août-Septembre	25 août	4 août
Octobre	13 octobre	22 septembre
Novembre-Décembre	15 décembre	24 novembre

### L'amicale de Pétanque Les Anémiques

rappelle à tous ses sympathisants et amis qu'elle existe toujours et elle souhaite à tous ses meilleurs voeux pour un joyeux Noël et une très bonne année 2000.

Le Président Nicoli

### La MACAV

Maison d'artisanat communal amateur de Vernier, 48, rue du Village



jusqu'au 23 décembre

#### MARCHÉ DE NOËL

Exposition collective

du 17 janvier au 12 février 2000

#### «CLIN D'OEIL À L'AN 2000»

«contrastes»

VERÈNE TRANCHET

avec la collaboration de  
ROBERT CHRISTINAT, peintre

### *Les autorités*

*de la commune de Vernier  
vous souhaitent de joyeuses fêtes  
et vous adressent  
leurs meilleurs voeux pour  
une excellente année 2000.*

### ESL Vernier

#### Tour préliminaire matches retour

Mardi 14.12.1999	20h30	BC Aigle	ESL Vernier	Planchetto
Vendredi 17.12.1999	20h30	ESL Vernier	US Yverdon	Les Ranches
Samedi 15.01.2000	17h30	St-Prex BBC	ESL Vernier	Cherrat
Vendredi 21.01.2000	20h30	ESL Vernier	Vevey Basket	Les Ranches

## BROCANTE LA RENFILE



**ch. de la Renfile  
1214 VERNIER**

**Bus 6, arrêt Renfile  
Tél. 884 38 00**

*Ouvert mardi, mercredi, vendredi de  
13 h 30 à 17 h. Jeudi de 9 h à 18 h.  
Samedi de 10 h à 17 h.*

Pour rendez-vous de ramassage à domicile, tél. 884 38 00

CENTRE SOCIAL PROTESTANT



### Le bon conseil du bpa



#### Skier hors piste

Les skieurs qui aiment les descentes hors pistes créent plusieurs risques : ils mettent en péril la forêt, le gibier et leurs prochains.

Les arêtes tranchantes des skis blessent les pousses et les troncs des jeunes arbres ; le gibier effrayé est obligé de prendre la fuite.

Le skieur hors piste peut aussi déclencher des coulées de neige et des avalanches.

Si vous quittez les pistes balisées, ayez donc égard aux surfaces boisées et aux zones de gibier, tenez compte des avertissements, respectez les panneaux spéciaux de signalisation. Vous contribuerez ainsi à rendre les sports d'hiver plus sûrs.



## Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines  
1219 Châtelaine  
Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE  
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire  
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée



*Domenico*

INSTALLATION CHAUFFAGE  
ENTRETIEN ET DEPANNAGE

**ALLIA Domenico**  
22, ch. des Batailles - 1214 VERNIER  
Tél. + fax 341 06 66  
Natel 079 624 55 71



ENTREPRISE GÉNÉRALE  
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier  
1219 Châtelaine  
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G)  
et de Swisscom (P.T.T)

## Ecole BER Genève

**Nouveau : 6<sup>e</sup> spécialisée**  
**Classes du CYCLE et**  
**10<sup>e</sup> degré préprofessionnel**  
**paramédical ou en**  
**économie**

Cours d'appui  
Français pour étrangers  
Secrétariat médical  
Secrétariat

A votre service  
depuis 1952

Centre ville  
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

## MENUISERIE AGENCEMENTS

## P. HAGMANN

6m ch. des Carpières  
1219 Le Lignon

Tél. 796 06 32  
Fax 796 08 62

## Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT  
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine  
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

## G. SARACINO

GYPSERIE - PEINTURE - PAPIERS-PEINTS



Tél. 022/341 08 43  
Fax 022/341 67 72  
Natel 079/203 99 62

2A, ch. du Sorbier - 1214 Vernier

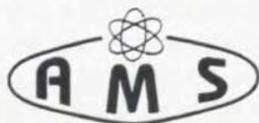
Atelier:  
46, rue Virginio Malnati - 1217 Meyrin

## VARIOSOL sàrl

## CHAPES - PARQUETS

22, chemin des Batailles  
1214 VERNIER

Tél. 341 00 25  
Fax 341 02 52  
Natel 079 213 69 23



## Electricité SàRL

Electrotechnique  
Télématique  
Domotique

Ch. Champs-Prévoist 22 • 1214 Vernier  
Tél. 780 15 95 • Fax 780 15 90

## G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien  
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier

Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21

## Voici le nouveau logo pour la gestion des déchets sur la commune de Vernier



Désormais ce logo apparaîtra systématiquement sur tous les supports d'information relatifs à la récupération (calendrier des déchets, publicité, information générale).

En effet, pour tout ce qui concerne la gestion des déchets, l'écusson communal habituellement utilisé sera remplacé par ce logo.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous aider à trier et à améliorer la gestion des déchets. Nous avons besoin de l'appui de chacun d'entre vous, afin d'arriver ensemble à préserver notre environnement.

D'ores et déjà, nous vous remercions de tout ce que vous allez faire durant l'année 2000.

Si vous avez besoin d'un renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au 306 07 67.

## Ramassages ménagers

### Déchets encombrants

**mardi 4 janvier et 1er février**

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas...

### Déchets métalliques

**jeudi 6 janvier et 3 février**

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques...

**Attention** : Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les appareils électriques et électroniques tels que cuisinières, télévisions, machines à laver, ordinateurs, etc. doivent être impérativement rapportés dans les points de vente (cf «Infos Vernier n° 5-1999).

**Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette «recyclable»** qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre d'entretien ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Pour tous renseignements :  
Centre d'entretien, tél. 306 07 67.

### Nouveaux horaires d'ouverture du Centre d'Entretien de Vernier

du lundi au vendredi  
de 08h00 à 11h00 et  
de 13h30 à 16h30

## MERITE MUNICIPAL VERNIOLAN 1999

Les Autorités communales vous informent que les inscriptions sont ouvertes.

Voici un extrait du règlement :

La commune de Vernier attribue le mérite verniolan à une ou plusieurs personnes, domiciliées sur le territoire ou y ayant une activité prépondérante ou originaires de Vernier, qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autres.

Une commission ad hoc est créée pour désigner la ou les personnes

méritantes. Il peut s'agir de personnes individuelles, d'équipes ou de groupes de personnes pouvant recevoir le mérite à titre collectif.

Cette commission se réunit chaque année afin de sélectionner les lauréats qui seront honorés lors d'une cérémonie publique. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres de la commission. Elles sont sans appel.

La commission peut décider de ne pas décerner de mérite au cours d'une année si les candidats ne répondent pas à ses vœux.

En principe, le mérite ne peut être obtenu qu'une fois.

Des formulaires de candidature sont à votre disposition auprès de la Mairie de Vernier, rue du Village 9, ou, sur demande, peuvent vous être envoyés.

**Le dossier doit parvenir au Service culturel de la commune de Vernier, case postale 520, 1214 Vernier,**

**tél. 306 06 86, prolongation du délai au 18 février 2000.**

# Echos des clubs d'aînés

## Les clubs des aînés de Vernier se rencontrent au C.A.D. le 21 septembre

Souhaitée et prévue dès ce printemps, cette rencontre amicale a donc réuni une septantaine de membres des Avanchets, de Châtelaine-Balexert, des Libellules et de Vernier-Village, Le Lignon n'ayant malheureusement pas pu se joindre à nous.

C'est sous un soleil radieux que les participants arrivèrent petit à petit dans ce magnifique endroit qu'est le 22, route de la Chapelle, admirant au passage l'imposante et rougeoyante broche de dix rôtis qui tournait depuis 10h le matin. Accueillis chaleureusement par les 2 animateurs de service, ils prirent place autour des tables dressées, vu l'air un peu "frisquet", dans la grande salle qui résonna bien vite des conversations animées des convives.

Vers 11h30, un apéritif fut servi et donna l'occasion aux quatre présidents de souhaiter la bienvenue à tout un chacun. Vint l'heure du repas aux alentours de 12h30 où l'on put déguster le rôti de porc, accompagné d'un excellent gratin dauphinois et de haricots verts, le tout couronné par de succulentes tranches de gâteau glacé et par les cafés. Cet instant fut choisi pour prendre congé, avec une petite attention, de Marina Fasler qui quitte le service social de la commune et au sein duquel elle a souvent bien travaillé pour nos clubs en s'y forgeant de solides amitiés.

Cette bonne ambiance se poursuivit par une séance de karaoké qui procura à quelques membres le plaisir d'exprimer leurs talents. Puis, vers le milieu de l'après-midi, tout ce petit monde s'égailla pour regagner ses pénates après une journée bien remplie.

Pour conclure, il sied de remercier chaleureusement tous ceux qui ont oeuvré à cette réussite, notamment le C.A.D. et ses animateurs Philippe et Alexandre, André Vidonne et sa Boucherie du Palais, ainsi que les nombreux bénévoles qui se sont dévoués aux "basses besognes". Il faudra récidiver !

## Le Club de Vernier-Village a fêté son 25<sup>e</sup> anniversaire

C'était le samedi 16 octobre à la buvette de l'école de Vernier-Place, obligeamment prêtée pour l'occasion par les autorités de la commune, et très joliment décorée de drapeaux et de fleurs.

Quatre-vingt-six personnes ont répondu à l'invitation, membres du club et invités d'honneur, parmi lesquels notamment M. Pierre Ronget, président du Conseil municipal, M. Pierre Empeyta, président de la Fédération des clubs genevois, les deux anciens présidents du club MM. Georges Meyer et Joseph Deshusses, ainsi que quelques amis et connaissances du C.A.D.

Tout ce petit monde pu, dès 11h30, prendre l'apéritif au son des airs entraînants du quatuor "Les Triolets" avant de passer à table pour déguster l'excellent repas préparé par Willy Heldner jr et aimablement servi par son personnel diligent.

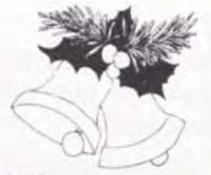
A l'heure du café, "Les Triolets" reprirent un instant leurs instruments en attendant de passer à une brève partie officielle entamée par le Président du club et son secrétaire. Puis, M. Empeyta adressa son message fort apprécié avant que M. Georges Meyer ne clôture les discours avec son inimitable accent de la canebière.

Ce fut aussi l'occasion rêvée de fêter les nonante ans d'une membre fondatrice, Mme Marguerite Duborgel, et de récompenser Alain Girardet, animateur et ami, qui prend sa retraite après 15 ans de fréquentation à Vernier. Pour conclure, nous avons souhaité la bienvenue au nouvel animateur M. Alexandre Mégroz, avant d'entamer la partie récréative.

Le secrétaire la débuta par une chanson humoristique avant qu'elle ne se poursuive par les prestations de l'inénarrable Bob Barbey flanqué de son inséparable ami pianiste-accordéoniste Nono Müller. Cette heure de galé-



## A tous les aînés de Vernier, connus ou inconnus, nos voeux les meilleurs pour l'an 2000



Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes et instances qui nous soutiennent et nous encouragent tout au long de l'année.

### Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny  
6, rue de la Croix-du-Levant  
1220 Les Avanchets  
Tél. 796 99 59 (privé)  
Ouverture  
le mardi  
de 13h30 à 17h30.

### Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt  
39, av. de Crozet  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 60 83  
Ouverture les mardi,  
mercredi et jeudi  
de 14h à 17h.

### Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel  
10, ch. de l'Usine-à-Gaz  
1219 Le Lignon  
Tél. 797 13 97  
Ouverture  
les lundi, mardi et jeudi  
de 13h30 à 17h.

### Club des aînés du Lignon

Dir. collégiale  
50-53, av. du Lignon  
1219 Le Lignon  
Tél. 796 16 70  
Ouverture du lundi au  
vendredi de 14h à 18h  
(animation principale  
le mercredi).

### Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier  
6, ch. de Champ-Claude  
1214 Vernier  
Tél. 341 03 48  
Réunions  
les mercredi et vendredi  
de 13h30 à 17h.

jades secoua la salle de rires et satisfait pleinement l'assistance.

Vint enfin l'instant de la séparation et chacun put emporter le petit pot souvenir qui garnissait les tables, soigneusement confectionné par les dames bricoleuses du club.

Espérons que l'on garde longtemps le souvenir de cette belle journée en attendant de fêter le 30<sup>e</sup> si l'avenir le veut bien.

P.S. Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont comblés de cadeaux et aidés dans la préparation.

## RECTIFICATIF

Une erreur est survenue lors du calcul du prix journalier de la pension «Les sapins» dans «Informations Vernier» d'octobre. Voici ci-dessous le prix exact :

Prix de pension journalier	Fr. 273.50
Participation de la caisse maladie	Fr. 69.--
Participation de l'Etat	Fr. 33.--
	-----
Prix à la charge de la personne ou de l'OCPA	Fr. 171.--

## Pour vos fêtes de fin d'année, les aînés ont décidé de vous délivrer quelques-unes de leurs recettes de cuisine

### Pâte à sablés

500 gr. de farine  
380 gr. de beurre de cuisine ou margarine  
250 gr. de sucre  
1 oeuf entier  
1 pincée de sel

Bien travailler le beurre avec le sucre, l'oeuf et le sel.

Bien mélanger le tout avec la farine.

Ajouter 1 cuillère à soupe environ de chocolat, poudre de cacao ou noisettes. Rouler la pâte en petits rouleaux et laisser reposer une nuit au frais.

Couper en petites rondelles et cuire 10 minutes au four préchauffé à 225° degrés.

Recette de Mme Brandt,  
présidente du club de Châtelaine-Balexert.

### Pâte à crêpes

Une bonne recette pour passer un moment agréable en famille. Avec l'appareil à faire six petites crêpes, cela amuse beaucoup les enfants qui peuvent mettre ce qui leur plaît à l'intérieur.

250 gr. de farine  
100 gr. de sucre en poudre  
6 oeufs  
50 gr. de beurre fondu  
¼ de litre de lait  
1 pincée de sel

à volonté : 2 cs de liqueur ou arôme vanille - zeste de citron ou orange, suivant que vous mettiez de la garniture salée ou sucrée.

Mélangez dans une terrine la farine, le sucre, le sel et les oeufs. Faites un mélange homogène, sans grumeaux. Ajoutez le beurre fondu, l'arôme et le lait.

Passez le tout au chinois. Laissez reposer la préparation pendant une heure avant l'emploi. Bon appétit.

Recette de Madame Bonny,  
présidente du club des Avanchets

### Dinde de Noël

Rôtie au four comme un poulet.

Cuisson, 1 heure par kilo de viande à four moyen.

Farce : Oignons et persil hachés et revenus dans une poêle avec un peu de beurre pendant 5 minutes.  
Foie de la dinde haché  
250 gr. de mie de pain ramollie  
2 oeufs frais battus  
Sel, poivre, aromates (thym, romarin évent.)

Pétrir pour obtenir un mélange homogène.

Introduire la farce dans la dinde et coudre l'ouverture.

Mettre la volaille dans le plat qui va au four entourée de petites carottes et 6 gousses d'ail.

Arroser toutes les 10 minutes avec du bouillon ou du vin blanc sec, il ne faut pas que la dinde se dessèche. Eventuellement couvrir avec un papier alu.

Avant de découper la dinde on peut la présenter sur la table et la flamber avec un bon cognac.

Recette de Mme Fasel, présidente du club des Libellules

### Blanquette de veau (4 personnes)

1 ½ kg de veau (épaule, cou ou poitrine)  
1 dl de vin blanc  
1 bouquet garni  
1 oignon piqué de 2 feuilles de laurier et 1 clou de girofle  
110 gr. de sauce blanche  
1 dl de crème et 1 jus de citron

Couper la viande en morceaux de ragoût, les jeter dans de l'eau froide et porter à ébullition. A ce point, écumer pour obtenir un bouillon clair. Assaisonner (sel ou aromates) et ajouter le vin blanc, le bouquet garni et l'oignon piqué. Laisser cuire environ 1 heure.

Passer un litre de bouillon et préparer une sauce blanche, soit avec un produit du commerce, soit " maison ".

Affiner avec la crème et le jus de citron.

Mélanger à la viande et servir bien chaud,

Accompagner avec du riz blanc, des nouillettes, des röstis, etc.

Bon appétit !

que vous souhaite un membre du club de Vernier-Village

## Petites annonces - A votre service gratuitement

### A vendre

Grand congélateur Bosch 250 litres, Fr. 200.-. Tél. 341 42 95.

Patins à glace - hockey homme CCM 39-40, excellent état, casque hockey sur glace jaune Cooper SK 600. Prix à discuter. Tél. 797 09 33.

Roller (Sport-Univers), poiture 37-38, Fr. 50.-. Tél. 341 17 16.

Dans petit immeuble villageois, spacieux 4 pièces (112 m<sup>2</sup>), salon 30 m<sup>2</sup>, cuisine équipée, proche de toutes commodités, vue dégagée, très lumineux, 2 boxes fermés, disponible été 2000. Rens. et visites, tél. 341 42 95.

Scooter Piaggio 125, état de neuf, 9000 km, prix à discuter. Tél. 797 31 03.

1 sommier métallique électrique, model récent, état de neuf, réglage toutes positions. L'intéressé recevra en plus 1 potence médicale sur pied à placer à la tête du lit. Tél. 796 22 68.

Jeunes canaris jolies couleurs (Fr. 30.-) avec ou sans cage. Tél. 343 01 31.

Circuit de voiture Fleischmann complet, prix à discuter. Tél. 341 25 11.

Vélo citybike pour garçon 24", rouge bordeaux, Coronado (Migros), avec porte-bagages, 18 vitesses, 3 ans (2 ans d'utilisation. Fr. 75.-. Tél. (heures de repas) 797 36 10.

Vélo à donner dame 26", gris argenté CILLO, 5 vitesses, en état de marche. Tél. (heures de repas) 797 36 10.

4 pneus (Michelin 185 R14), bon état, montés sur jantes, pour Peugeot familiale 505. Tél. (heures de repas) 797 36 10.

Citroën AX GT (1400 cc), 1991, 55'000 km, blanche, 4 portes, Fr. 4 500.-. Tél. 970 12 92, fax 970 12 96.

Livres de cuisine : 2 en français, 2 en allemand. De Fr. 8.- à Fr. 18.-. Tél. 796 49 87.

Batterie PEARL ELX laquée noire, 5 fûts, 2 cymbales + charleston (Paiste 502) avec équipement complet adapté d'insonorisation. Avec tabouret. Très peu utilisée. Fr. 1800.- (neuve Fr. 2500.-). Tél. 797 36 10 (le soir, demander Xavier).

### Recherchons bénévoles

Le centre social protestant (CSP) de Genève, association sans but lucratif, cherche des personnes désirant faire du bénévolat dans le domaine de la brocante. Leur tâche consistera à trier et ranger les livres reçus par le CSP. Lieu de travail : brocante "La Renfile", chemin de la Renfile à Vernier. Disponibilité : quelques heures par semaine ou davantage.

Les personnes intéressées peuvent contacter Joseph Ciccone, tél. 807 07 00.

### Demandes d'emploi

Homme cherche tous travaux de jardin. Tél. 797 34 38.

Dame cherche heures de ménages. Tél. 796 19 54.

Femme responsable cherche heures de ménage, le matin. Tél. 797 37 91.

### Cherche appart., villa, parking

Pour l'an 2000, recherche un appartement de 5 grandes pièces dans maison villageoise, calme, dans région Satigny, Peney, Pessy, Russin, etc. avec si possible cuisine non équipée, buanderie, place de parc, loyer max. Fr. 2000.- charges comprises. Tél. soir 076 397 49 34.

Cherche à acheter villa individuelle, 3 ou 4 chambres, région Vernier-Village. Tél. 341 65 07.

Cherche place de parking, dans les environs de Châtelaine. Tél. 327 57 62, heures de bureau.

### Divers

Secrétariat service à Vernier-Village, travail exécuté dans les meilleurs délais. Tél. 341 40 25.

Cours d'anglais pour adultes, au 22, rue du Village à Vernier. Jeudi de 19h à 20h et de 20h à 21h. Prix des cours : Fr. 15.- de l'heure. Début des cours janvier 2000. Rens. : Neena Khanna, tél. 341 50 09.



## ARBO TECH

### SOINS AUX ARBRES

-TAILLE DES ARBRES  
ET GRANDS SUJETS

-ABATTAGE ET  
DÉMONTAGE DÉLICATS

-PROTECTION DES ARBRES :  
PRÉVENTION SUR CHANTIERS

-TRAITEMENTS DIVERS  
ANALYSES DES RISQUES

-PLANTATIONS ET  
TAILLES DE FORMATIONS

### BUTTY & CIE

10, chemin de Sales - 1214 Vernier  
tél. 079 203 45 28 ou 022 341 38 41  
fax 022 341 45 10

# Communiqué relatif à la vente et à l'utilisation de pièces d'artifice pendant les Fêtes de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, à titre exceptionnel, le département de justice et police et des transports a autorisé la vente et l'emploi d'engins pyrotechniques de divertissement.

Il tient cependant à rappeler, dans l'intérêt de la sécurité du public, diverses prescriptions fédérales et cantonales relatives à la vente et à l'emploi de tels engins.

La vente des grandes et petites pièces d'artifice est autorisée du **15 au 31 décembre 1999**.

L'emploi de grandes et petites pièces d'artifice est autorisé du **31 décembre 1999 au 2 janvier 2000**.

## Vente et acquisition

La vente de grandes pièces d'artifice est soumise à une autorisation préalable du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui surveille également leur utilisation.

Ces prescriptions sont destinées à tous les commerces (grandes surfaces, autres magasins, kiosques, etc.)

## Locaux, conditions de vente et restrictions

Les engins pyrotechniques de divertissement doivent être munis d'un mode d'emploi rédigé en français, une date limite de vente doit être inscrite sur l'emballage.

Il est interdit de faire le commerce de pièces d'artifice détonant au sol (pétards) et de fusées modèles réduits avec moteur à poudre.

La vente d'engins pyrotechniques de divertissement est interdite :

- a) à l'intérieur des magasins, dont la surface accessible au public est supérieure à 400 m<sup>2</sup> de plancher ;
- b) sous forme de self-service, même au moyen d'emballages hermétiques.

Aucun stand de vente ne peut être installé aux entrées et sorties, ainsi qu'aux passages destinés aux sorties de secours du magasin.

Dans les locaux de vente, le stock brut ne doit pas dépasser 30 kg. La marchandise est logée dans des récipients ou tiroirs fermés à clé et inaccessible au public. Seules les pièces factices sont exposées. Une interdiction de fumer doit être affichée de façon visible.

## Vente aux mineurs

Il est interdit :

- a) de vendre ou de remettre à des mineurs âgés de moins de 18 ans de grandes pièces d'artifice. Par grandes pièces d'artifice on entend les engins d'un calibre supérieur à 50 mm ou celles dont le poids total des charges dépasse 75 gr,
- b) de vendre à des mineurs âgés de moins de 14 ans de petites pièces d'artifice.

## Restrictions et conditions d'emploi

L'emploi de grandes et de petites pièces d'artifice est interdit en dehors de la Fête du 1er Août et, des Fêtes de Genève. En dehors de ces périodes, le département de justice et police et des transports peut autoriser, à titre exceptionnel, la vente et l'emploi d'engins pyrotechniques.

L'utilisation de feux d'artifice et de flammes de Bengale ne peut avoir lieu qu'en plein air.

Il est en outre prohibé d'utiliser ou d'allumer :

- a) des pièces d'artifice détonant au sol (pétard),

- b) des fusées modèles réduits avec moteur à poudre,
- c) des pièces d'artifice et des flammes de Bengale à proximité de personnes et d'immeubles,
- d) des pièces d'artifice détonant dans les quartiers d'habitation ,
- e) à des fins de divertissement, des engins pyrotechniques destinés à un usage technique ou agricole.

## Contrôle

Le département de justice et police et des transports surveille la vente au détail et l'utilisation des petites pièces d'artifice.

## Mesures pratiques de sécurité

Les feux d'artifice sont composés, dans la plupart des cas, de produits chimiques instables, tels qu'arsenic, barium, soude, chlore, phosphore, magnésium, aluminium, chlorate de potassium, etc.

Lors de l'emploi, il y a lieu d'éloigner les autres pièces d'artifice, afin d'éviter une mise à feu par sympathie.

Il est également recommandé de ne pas porter des vêtements en nylon.

Les fusées ne doivent en aucun cas être tenues à la main ou placées dans des bouteilles. La solution envisageable est de planter en terre un tube d'un diamètre de 1,5 à 2 cm. On peut également planter un piquet en bois avec des oeillets à vis placés tous les 15 cm.

Lors du tir, une place dégagée sera choisie. La fusée est orientée vers le ciel, légèrement en biais, dans le sens contraire du public.

Les vésuves et volcans doivent être placés sur une surface plane. Après l'allumage, il faut impérativement s'écarter de l'engin. Il en va de même pour les pots.

## Ratés

Après mise à feu de la mèche, une pièce peut ne pas s'allumer. Dans ce cas, il est impératif de ne pas s'approcher de l'engin pendant 10 mn. Si la pièce n'a toujours pas fonctionné, on l'entreposera dans un lieu sûr. Par la suite, il ne faut en aucun cas utiliser à nouveau cet article, mais aviser les services de police qui procéderont à sa neutralisation (tél. 427.81.11) et demander de faire activer la consigne " armes ".

## Dangers et accidents

Les pièces d'artifice, notamment celles munies de douilles propulsives en métal léger, doivent être utilisées avec une grande prudence, car elles sont dangereuses.

En cas d'accident dû à une pièce d'artifice, le blessé doit immédiatement être conduit chez un médecin, même s'il apparaît que son état ne présente pas de gravité. Tout accident doit être signalé à la police (tél. 427.81.11).

## Protection de l'environnement

A l'issue d'un tir de feux d'artifice, la zone doit être nettoyée. Les restes d'engins utilisés seront placés dans une poubelle afin d'éviter que des enfants ne les prennent.

## Autres renseignements

Tous autres renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de l'inspecteur Bernard BERSIER, du bureau des armes du commissariat de police, hôtel de police (tél. 427.80.75 / fax 427.80.69) ou auprès de la centrale d'engagement de la police (tél. 427.81.11).

## Permanences d'informations-contacts : une tentative de mise en relation des associations et services locaux avec la population

Durant une quinzaine-test, du 6 au 17 septembre 1999, les associations locales et les travailleurs sociaux se sont postés au travers du chemin des habitants, dans le Centre commercial d'Avanchet. Leur objectif, rendre visibles leurs activités et faire connaître les ressources qui sont mises à disposition des habitants de la cité. Après cette première expérience, le moment est venu de faire un premier bilan.

Il ressort de ce dernier que la cité offre de nombreuses possibilités qui restent souvent méconnues.

Le fait d'être présents régulièrement pour rendre ces dernières plus facilement accessibles, a été particulièrement apprécié. Cela a été également l'occasion pour les groupements, associations et services offerts, de se présenter.

Cela a même été l'opportunité pour certains, de déplorer de n'avoir pas pu se joindre à cette démarche.

Il a été également relevé que ces permanences permettent un contact personnalisé et un dialogue direct entre les divers interlocuteurs locaux

et favorisent par là une meilleure collaboration entre associations. Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie sur la cité d'Avanchet.

C'est pourquoi, le groupe qui a initié cette démarche, a décidé de maintenir le principe d'une permanence hebdomadaire qui a lieu **tous les mardi de 15h30 à 18h dans le Centre commercial d'Avanchet.**

Le présent article nous offre l'opportunité d'inviter toutes les associations et groupements que nous n'aurions pas encore eu la possibilité de contacter, de se joindre à nous, soit pour animer ces permanences, soit pour bénéficier de la tribune qu'elle offre, en déposant leur documentation, afin que leurs informations soient dispensées lors des permanences.

Au cas où vous seriez intéressé(s) par cette offre, merci de contacter pour les Permanences d'informations-contacts, Madame Jocelyne Haller au Centre d'action sociale et de santé de Vernier, antenne Avanchet, rue du Grand-Bay 18 - tél. 795 75 90.

## CONVENTION INTERNATIONALE DE TATOUAGE 29 & 30 Janvier 2000

Pour faire suite au grand succès des précédentes éditions (plus de 4000 entrées), l'association Geneva Tattoo Organisation remet sur pied cette grande manifestation genevoise en l'an 2000 pour la 4e fois.

Au programme cette année :

- La couleur (tatouages & peinture sur corps)
- Le rythme (démonstrations de danse)
- La musique (2 concerts le samedi soir, blues/rock)
- Le charme (1 défilé)
- La compétition (remise de coupes aux plus beaux tatouages)
- La fête (multitude de stands et buvettes)
- L'inévitable concours de tatouages (dessins) des enfants.

Vous y trouverez tout ce qu'un week-end froid de janvier et « d'après-fêtes » peut vous apporter. Aussi, n'oubliez pas ce rendez-vous à la salle des fêtes du Lignon les 29 et 30 janvier pour bien commencer le nouveau millénaire.

Ouverture le samedi de 12h à 2h et de 12h à 20h le dimanche. Le billet d'entrée coûte Fr.15.- et est gratuit pour les moins de 16 ans (accompagnés).

Bien sûr, les tatouages (temporaires) pour enfants seront à nouveau de la fête (2 stands), avec remise de prix sur la grande scène.

## CTT Vernier

Tennis de table en compétition dès 10 ans.

Sous-sol de l'école des Ranches.

Pour tout renseignement, prendre contact avec

M. Per Grafstoem, président,  
case postale 518, 1214 Vernier,  
tél. privé 362 41 24  
Natel 079 201 35 53

## Association Colis du Coeur

### Appel aux bénévoles

L'Association genevoise des Colis du Coeur récolte des aliments et les distribue chaque semaine à plusieurs centaines de personnes dans la gêne. Si vous êtes valide et disposez de quelques heures dans la journée du lundi ou du mardi, vous pouvez être sympathiquement utile en vous joignant à l'équipe de bénévoles qui accomplit ce travail.

Vous recevrez tous les détails par écrit et sans engagement, en laissant vos noms et adresse au répondeur du 300 18 18, par fax 756 30 44 ou par écrit aux Colis du Coeur, chemin de la Gravière 7, 1227 Acacias. Merci !

Qui voudrait accueillir des  
petits enfants (6-7 ans) pour  
un moment de lecture après  
l'école, afin de les aider dans  
cet apprentissage ?

Prendre contact avec l'école des  
Ranches I, tél. 341 30 52.

## Bourse aux vêtements



La Bourse aux vêtements de Vernier-Village cherche des bénévoles, 2 mardi par mois de 14h à 17h.

Pour tous renseignements :  
tél. 341 03 12 ou 796 01 13.

## Réception des nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens de Vernier par naturalisation sont invités, tous les deux ans, à une petite réception destinée à présenter l'entité communale verniolane et leur permettre de rencontrer de manière moins protocolaire les Autorités communales.

Le 17 septembre dernier, 37 personnes et familles sur 80 invitations sont venus à la salle du Conseil municipal à la Mairie de Vernier.

Madame Gabrielle Falquet, Maire, a souhaité la bienve-



Photo B. Lavenex



Photo B. Lavenex

nue à chacun puis Monsieur Pierre Ronget, Président du Conseil municipal, a donné quelques explications sur le fonctionnement du Conseil municipal.

Un exemplaire du «Profil de Vernier» de P. Pittard et un stylo avec l'écusson de la commune ont été remis aux invités.

Après avoir visité la mairie, tout le monde s'est retrouvé pour le verre de l'amitié à la salle de Vernier-Place.

## La mairie invite les jeunes citoyens verniolans

Les Autorités communales rencontrent, chaque année, les jeunes citoyennes et citoyens de la commune qui atteignent leur majorité en les invitant à une réception moins protocolaire que celle du Victoria-Hall.

51 jeunes sur 179 se sont inscrits à la soirée et 11 se sont excusés. Finalement, 38 seulement sont venus, le 5 novembre, à la salle du Conseil municipal de la Mairie de Vernier et ont été accueillis par le Conseil administratif et les Conseillers municipaux.

Madame Gabrielle Falquet, Maire, a prononcé un discours de bienvenue. Madame Christiane Schaller, Vice-présidente du Conseil municipal, et Monsieur

Joël Hakizimana, Président du Parlement des jeunes de Vernier ont également fait une allocution.

Chaque participant a reçu un stylo avec l'écusson de la commune et un abonnement pour la saison d'été 2000 à la piscine du Lignon.

Après une visite de la mairie, une soirée-raclette a réuni tout ce petit monde à la salle communale de Vernier-Place. Les jeunes et même certains conseillers n'ont pas hésité à donner de leur personne lors de l'animation karaoké.

Une belle soirée, à laquelle les jeunes de notre commune ne devraient pas hésiter à participer.



Photos B. Lavenex



**Le théâtre  
de  
PIRANDELLO**



Entreprise au moment où Pirandello avait déjà une cinquantaine d'années, son oeuvre dramaturgique compte une quarantaine de pièces qui présentent plusieurs facettes, une grande diversité d'inspirations et le recours à de multiples sources. Il adopte et adapte tout d'abord la comédie bourgeoise. Reprenant le fameux triangle du vaudeville, Pirandello développe diverses intrigues inattendues, ou bouleverse les structures conventionnelles du théâtre de son temps. («Chacun sa vérité» -1917- «La volupté et l'honneur» -1917- «Le jeu des rôles» -1918- «Tout pour le mieux» -1920-).

Pendant la même période, il produit plusieurs pièces en dialecte sicilien dont la parenté est évidente avec certaines de ses nouvelles dont il s'inspire. Le texte italien qu'on en possède est donc un texte second («La Jarre» -1917- «Le Brevet» -1918- «Liolà» -1916-).

Entre 1920 et 1930, dans une nouvelle dramaturgie, l'enquête sur l'homme va de pair avec celle sur le théâtre, parce que la vie de l'homme est un théâtre et parce que le théâtre est le lieu de la réflexion de l'homme sur lui-même («Six personnages en quête d'auteur» -1921- /qui marque la naissance du grand théâtre pirandellien/ «Henri IV» -1922- «Vêtir ceux qui sont nus» -1922- «Ce soir on improvise» -1930- «On ne sait comment» -1934-).

A partir de 1928, arrive une série de pièces qui s'écartent des thèmes et des techniques jusqu'alors illustrés. Ces pièces, qui ont reçu le nom de «mythes», voient Pirandello affronter de grands problèmes dont certains avaient déjà été abordés dans ses romans : l'utopie sociale, la religion, le dédoublement de la personnalité («La nouvelle Colonie» -1928- «Lazarre» -1929- «Les Géants de la Montagne» -1931/1934/1937- =pièce inachevée=).

Dans son oeuvre théâtrale, Pirandello séduit et irrite : il séduit par sa critique des malformations de la société et par les signes qu'il donne de la conscience de crise de cette société; mais le décor traditionnel, les oripeaux passés dans lesquels il enveloppe ses héros agacent par leur air désuet et irritent par le caractère timoré et étroit de son attaque qui porte sur des détails et non sur un système entier.

Dans " Informations-Vernier " de janvier-février, nous vous parlerons de «Henri IV», la pièce que nous avons mise à notre programme du mois de mars 2000, à la «Salle des Ranches».

Votre " ECHO DE VERNIER-THEATRE "

**AUDITION DES CHOEURS**

**OPERA-BOUFFE BARBE-BLEUE**

**Mardi 14 décembre à 20h**

à la Maison Chauvet-Lullin,  
rue du Village 57 à Vernier

Pour la prochaine production en résidence à Vernier, l'Opéra-Studio de Genève va préparer l'opéra-bouffe méconnu mais remarquable de Jacques Offenbach, BARBE-BLEUE, dirigé par Jean-Marie Curti.

Nous souhaitons former un chœur restreint de dix femmes et dix hommes de très bon niveau avec peu de répétitions de mise en place musicale mais avec des chanteurs motivés, capables d'apprendre leur partie à domicile, intéressés à un travail scénique approfondi et humoristique incluant une gestique souple, voire de la danse.

Les répétitions seront conduites par le chef de chœur de l'Opéra-Studio, M. Anthony Di Giantomasso anciennement chef de chant au Grand-Théâtre.

Le travail scénique aura lieu du 1er au 15 mai 2000, 3 soirs par semaine et les 2 week-ends. Un travail préalable sera effectué entre le 3 et le 9 avril. 4 répétitions musicales seulement seront fixées d'entente avec les personnes retenues, de fin janvier à début avril au terme desquelles l'opéra sera présenté en chœur.

Il est prévu 8 représentations les 17, 19, 20, 21, 24, 26, 27 et 28 mai 2000.

Chaque choriste recevra un défraiement de Fr. 200.- pour ses déplacements, des invitations et des bons repas.

Afin de vous inscrire à l'audition du 14 décembre, veuillez contacter rapidement Olivia Curti, tél. 751 16 61.

Venez participer et chanter avec nous !

**CHANTONS NOEL**

**PAROISSE CATHOLIQUE DU LIGNON**

**MERCREDI 22 DECEMBRE 1999 à 20 heures**

avec l'ensemble de musique médiévale  
CAMPUS STELLE  
sous la direction de Jean-Marie CURTI

Entrée libre

Service culturel de la commune de Vernier,  
306 06 86



Association des intérêts de Châtelaine et environs  
Case postale 207 - 1219 Châtelaine

### **Appel aux entreprises**

Plus que quelques dizaines de jours encore et nous passerons en l'an 2000.

L'AICE prépare, sans "bug", la fête qu'elle donne annuellement à ses aînés. Pour leur offrir une première fête inoubliable du nouveau millénaire, vous pouvez contribuer efficacement en étant donateur.

Les dons en nature augmenteront la tombola habituelle. Vos dons versés sur notre compte permettront l'achat de cadeaux pour notre fête.

Nous vous remercions infiniment de votre solidarité et générosité en faveur de nos aînés.

AICE - Association des Intérêts de Châtelaine et Environs - CP 207 - 1219 Châtelaine - CCP 12-12 181-4.

Le Comité de l'AICE vous souhaite une année 2000 pleine de succès

### **Rappel à nos membres**

Nous vous remercions de bien vouloir verser votre cotisation annuelle de Fr. 15.- à :  
AICE - CP 207 - 1219 Châtelaine - CCP 12-12 181-4.

**L'Association des Intérêts de Châtelaine et Environs  
est heureuse d'inviter  
toutes les personnes au bénéfice de l'AVS  
à la grande fête de l'an 2000**

**invitation aux aînés de Châtelaine exclusivement  
Samedi 15 janvier 2000, dès 14h**

à la salle de gym de l'école de Châtelaine.

Vous ne vous ennuierez pas. Les réjouissances vous seront dévoilées tout au long de l'après-midi.

Si vous avez de la peine à vous déplacer, nous viendrons volontiers vous chercher à domicile.

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE**

-----

Prière de renvoyer ce coupon-réponse, au plus tard le 31 décembre 1999  
à AICE, case postale 207 - 1219 Châtelaine

Nom / Prénom : -----

Adresse : -----

Tél. : ----- Nombre de personnes : -----

J'ai besoin d'un transport

J'attendrai au bas de mon immeuble

J'attendrai dans mon appartement

## C'est au musée Jean Tua de l'Automobile, de la Moto et du Cycle

qu'on peut voir ce tricycle, "véhicule expérimental, première automobile genevoise jamais construite" (1) par deux apprentis de la Société genevoise d'Instruments de Physique, René THURY et M. NUSSBERG "qui décidèrent de faire quelque chose de nouveau, quelque chose de sensationnel et (qui) après avoir bien étudié tous deux plusieurs projets (...) se décidèrent de faire une voiture qui serait actionnée par une machine à vapeur" (2). Et c'est en 1877 qu'ils en commencèrent la construction.



*L'arrière de la machine*

Le 12 novembre 1912, à l'Hôtel Métropole de Genève, au cours d'une réunion de l'Automobile Club de Suisse, René Thury conta son histoire : avec son ami M. Nussberg, ils se répartirent le travail du tour et de la fonderie. Il fallait tout fabriquer, jusqu'au four à fondre construit avec 2 tuyaux et de la terre réfractaire trouvée à l'Usine à gaz. Ils réussirent à monter un moteur à 2 cylindres de 70 millimètres d'alésage et de 85 millimètres de course qu'ils installèrent sur un petit char à bras pour les premiers essais. René Thury raconte encore les courses folles par les chemins de l'Usine, conduisant l'engin tant bien que mal entre scories et décombres. Puis, grâce à un don de 30 francs, comment ils construisent deux roues en fer forgé de 1,4 mètre de diamètre et une plus petite qui sera montée à l'avant pour diriger le tricycle.

Un nouveau cadeau de 500 francs permet aux deux inventeurs de perfectionner leur machine. Elle est au point. Ils vont à Morges, Préverenges,

au Salève, au Mont Sion; ils luttent de vitesse avec le nouveau tramway à vapeur sur la route de Saint-Julien et prennent souvent l'avantage. Une autre fois, allant à Meyrin et revenant par Vernier, ils se retrouvent au milieu d'un pré après un véritable saut périlleux. Leur automobile retombe sur ses roues, mais l'un des passagers craint d'être blessé. On le conduit chez le Maire de Vernier pour se remettre...

En 1883, les participants à la Vogue de Vernier virent arriver sur l'emplacement de fête "une sorte de véhicule apocalyptique, trépidant, bruyant, rougeoyant, sur lequel trois hommes étaient juchés. Le véhicule qui venait de forcer l'attention du paisible village était le tricycle à vapeur de l'ingénieur René Thury, un précurseur dans bien des domaines" (3).

"Le tricycle Thury faillit d'ailleurs bien disparaître à tout jamais en 1914. Il avait été prévu de l'exposer dans la halle réservée aux constructeurs d'automobiles à l'Exposition nationale suisse à Berne. Restauré, il fut chargé sur un wagon de chemin de fer qui prit feu durant le trajet. Le tricycle souffrit de cet incendie mais il put être réparé en toute hâte et être exposé à temps" (4).

Lorsqu'on est devant cet engin, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'ingéniosité ou de la ténacité et du courage de ces deux apprentis qui se lancèrent, il y a plus d'un siècle, dans la construction d'une machine pour laquelle il fallait tout improviser : le moteur, la chaudière, le châssis, la suspension, les roues à différentiel, la direction à crémaillère, la transmission par chaîne, la réserve d'eau et de charbon, le frein à ruban...



*Le tricycle Thury-Nussberg*



*Le volant de direction*

Tout cela pour arriver à la vitesse exceptionnelle de 50 km. h<sup>-1</sup>, tirant même à l'occasion une remorque chargée de 6 dames ; et ils étaient 4 sur la voiture ! On croit rêver. Cela se passait à Genève, et un jour on les vit à Vernier...



*Sous les sièges, le moteur et la chaîne*

- (1) Plaquette " journées du patrimoine ", 11 et 12 septembre 1999, p. 17
- (2) Article paru dans la Revue suisse sportive. Communiqué par Jean TUA
- (3) Article paru dans la Revue polytechnique, no 8 d'août 1998 (spécial centenaire). Communiqué par MM. Jean-Claude et Pierre Tranchet et Gilbert Burkardt. A ces amis toujours jeunes, un grand merci !
- (4) Communiqué par M. Jean TUA, fondateur du musée de l'Automobile, de la Moto et du Cycle, 28-30, rue des Bains à Genève, que nous remercions très vivement.

Croyez-nous sur parole : vous ne regretterez pas votre visite à ce Musée (ouvert de 14h à 18h, sauf lundi et mardi. On peut visiter en groupes : tél. 321 36 37).

Le Comité de l'AIVV



### L'Avenir accordéoniste de Châtelaïne

vous invite à assister, le

**jeudi 23 décembre 1999 20h**

**Temple de Vernier**

3, chemin de Sales

à un **concert des solistes et duos** de son école,  
accompagné de contes de Noël.

*Entrée gratuite  
collecte à la fin du concert  
une verrée aura lieu au carnotzet  
de la Paroisse.*

## Association des intérêts de Vernier-Village

### " Te reconnais-tu ? "



Toi qui fonces sur le photographe !

Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 39 17 jusqu'au 24 décembre 1999. Tu gagneras un bon de Fr. 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise.

Le Comité de l'AIVV

## Association des intérêts de Vernier-Village

organise son traditionnel

### vin chaud

le 16 décembre dès 18h  
devant la Coop du village



### en musique



dès le 1<sup>er</sup> décembre Calendrier de l'Avent  
dans la rue du Village

La Paroisse protestante de Cointrin-Avanchet organise  
**un concert de l'Avent** qui sera donné au Centre commu-  
nautaire Oecuménique (C.C.O.A.) 17, rue du Grand-Bay

**Lundi 20 décembre 1999 à 20h**

par le grand chœur " ALAUDA " sous la direction de  
Jean-Louis Rebut. Au piano : Diana Wipraechtger.

Au programme

- 1<sup>ère</sup> partie Miséricordia Domini de W. A. Mozart et  
Missa Choralis de F. Liszt  
2<sup>ème</sup> partie Chants de Noël, avec l'assemblée.

L'entrée est libre,  
une collecte aura lieu à l'issue du concert.



## Infos quartier - BALEXERT

Association des intérêts du quartier de Balexert et environs  
Case postale 8 - 1219 Châtelaine

Dans le but de défendre l'environnement et la sécurité de notre quartier, notre Association a écrit aux propriétaires des immeubles Nos 30 à 60 de l'avenue de Crozet. Nous portons à votre connaissance cette lettre et vous tiendrons au courant de la suite donnée à nos démarches.

Aux propriétaires des immeubles  
Nos 30 à 60 de l'Avenue de Crozet

Châtelaine, le 17 novembre 1999

Messieurs,

Dans le souci de défendre l'environnement et la sécurité de notre quartier, notre association vous demande de bien vouloir étudier et effectuer les démarches suivantes :

- **Remise en état de la place de jeu située sur les parcelles 2069 et 2163 du cadastre de la Commune de Vernier, dépendance de plusieurs propriétaires.**  
Il s'agirait concrètement de remettre en état la balançoire ainsi que le jeu de sable et de remplacer le banc qui l'entoure.  
Nous vous rappelons que les enfants de moins de 6 ans ne sont plus autorisés à utiliser les installations de jeux du Jardin Robinson s'ils ne sont pas accompagnés de leurs parents, ceci pour des raisons de sécurité.
- **Pose d'écriteaux afin d'interdire aux chiens les deux accès de cette même place de jeu**, ceci pour des raisons évidentes d'hygiène dans un lieu réservé aux enfants.
- **Remise en état des chemins d'accès aux immeubles** par un surfacage partiel des parties endommagées. Au fil des années, le revêtement s'est dégradé à certains endroits, ce qui représente un danger pour les piétons ainsi que pour les vélos et scooters lors d'accumulation d'eau.

**Inscription sur la chaussée d'une interdiction de stationner dans certains virages.** Ces stationnements inadéquats gênent l'accès aux immeubles pour les ambulances, le service du feu et le service de la voirie.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à nos requêtes et espérons trouver des solutions.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

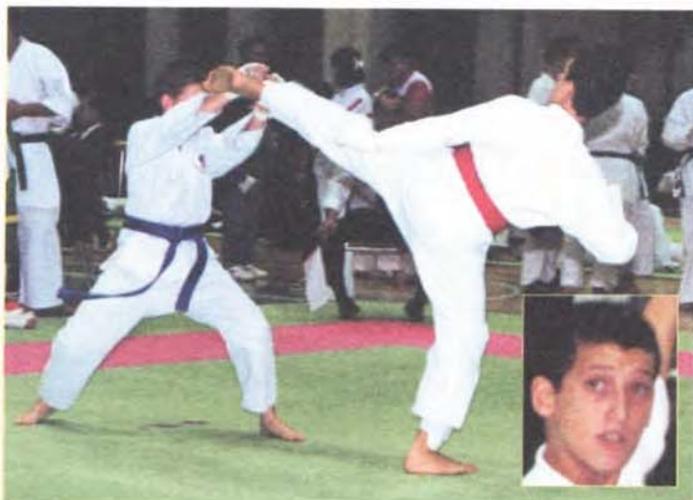
Georges Grivet

- ▶ MAÇONNERIES PAYSAGÈRES
- ▶ PAVAGES, DALLAGES NATURELS
- ▶ CLÔTURES, PIÈCES D'EAU
- ▶ ARROSAGE AUTOMATIQUE
- ▶ TAILLES DES ARBRES FRUITIERS
- ▶ ENTRETIENS DE JARDINS

tél. 341 38 41 - fax 022 341 45 10  
10, chemin de Sales - 1214 Vernier



## LE KARATE CLUB VERNIER FAIT TREMBLER LE KARATE GENEVOIS



(photo droite) L'équipe combat du Karaté Club Vernier: Stéphane Ciriolo, Davide Di Dio, Patrick El-Murr, Michael O'Cearbhaill.

(photo gauche) Davide Di Dio, a remporté le point du Match avec un magnifique coup de pied circulaire à la tête de son adversaire.

Ce dimanche 14 novembre dernier ont eu lieu les Championnats Genevois au Centre Sportif de Sous-Moulin (Thônex). Le Karaté Club Vernier de M. Vinh PHAN ont raflés 6 titres de Champions Genevois dont les plus prestigieux: Katas individuels élites adultes (ceintures noires et marrons): Vinh PHAN, Katas équipes élites adultes: Vinh PHAN - Sébastien FONTAINE - Ingo BIONDA, Combats équipes Cadets minimes (12 à 17 ans): Michael O'CEARBHAILL - Davide DI DIO - Patrick EL-MURR - Stéphane CIRIOLO) et combat juniors: Sébastien FONTAINE, instructeur à Châtelaine. Le total des médailles remportées s'élève à 21 médailles !!

Ces résultats place le Karaté Club Vernier dans les 2 meilleurs club du canton.

Or: Vinh Phan  
Or: Sébastien Fontaine  
Or: Karate Club Vernier  
Or: Robert Gomez  
Or: Fatlume Jashari  
Or: KC Vernier (Di Dio - O'Cearbhaill - El-murr - Ciriolo)

Argent: Kevin Vuille  
Argent: Michael O'cearbhaill  
Argent: Olivia Perez  
Argent: Suzanne Torreiro  
Argent: KC Vernier (Vouillamoz - Perroud - Schupbach)

Bronze: Jérôme Perroud  
Bronze: Coralie Schwok-Felber  
Bronze: Louise Cordero  
Bronze: Fédérica Armeli  
Bronze: Davide Di Dio  
Bronze: Patrick El-murr  
Bronze: Suzanne Torreiro  
Bronze: Davide Di Dio  
Bronze: Ingo Bionda  
Bronze: KC Vernier (Di Dio-Ciriolo-Jashari)

Junior/senior Kata Homme Elite  
Combat Junior -68  
Kata Equipe Cadet Junior Senior  
Benjamin 2 +32kg  
Minime 1+2 Combat Filles -45  
Combat Equipe Minime - Cadet

Combat Minimes 1 +42kg  
Combat Cadets 65kg  
Kata Espoir Homme et Femme  
Kata Femme Elite  
Kata Equipe Benjamin

Combat Benjamin 2 +32kg  
Combat Fille Minime 45kg  
Combat Fille Minime 45kg  
Combat Fille Minime +45kg  
Combat Minime2 50kg  
Combat Minime2 +50kg  
Combat Dame  
Kata Minime2  
Junior/senior Kata Homme Elite  
Kata Equipe Minime



# SIMON BORGA

*Etanchéité*

*Couverture*

*Ferblanterie*

*Isolation*

*Entretien toiture*

12, chemin de la Muraille  
1219 Le Lignon

Tél. 797 47 87  
Fax 797 55 33

## Le S.E.V.V. informe



Les arbres du parc Chauvet-Lullin ont énormément souffert ces dernières années. L'incendie du chalet a causé de gros dégâts, les brûlures infligées font qu'il n'est pas possible de conserver les arbres atteints. De nombreux arbres sont victimes de champignons qui se développent dans les troncs et les branches (*Ustulina deusta*, *Armillaria melea*). Certains spécimens n'ont plus qu'une paroi très mince de bois sain. Ce défaut est en lui-même suffisant pour juger ces arbres dangereux et en préconiser leur abattage. Lors des tempêtes de cet été, des arbres se sont cassés.

Le S.E.V.V. (service des espaces verts verniolans) a effectué une expertise pour évaluer l'état sanitaire exact des principaux arbres du parc.

Fort de cette étude, il a proposé aux autorités communales un projet important de renouvellement des végétaux. Conscientes de la valeur de ce

patrimoine communal, nos autorités ont accepté ce projet.

En collaboration avec l' A.I.V.V. (Association des intérêts de Vernier-Village), le S.E.V.V. organise :

**Une matinée d'information sur les travaux envisagés**  
**Samedi 8 janvier 2000**  
**de 9h à 13h**

Venez nombreux pour questionner les professionnels qui interviendront afin de nous permettre de transmettre ce parc aux générations futures.



## La bibliothèque de Vernier vous propose

Jeudi 16 décembre 1999

à 17h 30

Maison Chauvet-Lullin



**MARCHANDS D'AILES**  
**CONTES EN MUSIQUE**

par Dominique Praz et Joël Musy

**Gratuit**

**Dès 5 ans**

